

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251125-2025_D_105-DE

Berger
Levallois

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation
21/11/2025Date d'affichage
21/11/2025

Objet de la délibération

Achat parcelles section BH
n°256 et 298 appartenant à
M. Daniel MATHIEU –
quartier Grimaud

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, M. DEVAUX, Mme GRAS.

Madame le Maire rappelle qu'en 2023 le conseil municipal avait approuvé l'acquisition de 3 parcelles quartier Grimaud qui jouxtent le terrain communal aux consorts Mathieu. Il s'avère que sur une parcelle, il y a 13 propriétaires qui ne sont pas d'accord.

N° 105/25

Dans ces conditions le notaire a conseillé de voir le propriétaire des 2 autres parcelles. Cette personne M. Daniel MATHIEU est toujours d'accord pour vendre les parcelles BH n° 256 et 298 d'une superficie totale de 2 797 m² à la commune de Roussillon.

Les terrains sont bornés et il y a un puit sur la parcelle n° 298.

Madame le Maire propose de lui payer 2.5 € le m² soit 6 992.50 € arrondi à 7 000 €.

Elle propose d'approuver l'acquisition des parcelles à ce prix.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-APPROUVE, par 12 POUR et 1 CONTRE, l'acquisition des parcelles section BH n° 256 et 298 d'une superficie de 2 797 m² appartenant à M. Daniel MATHIEU au prix de 2.5 € le m² soit 6 992.50 € arrondi à 7 000 €.

-DONNE, par 12 POUR et 1 CONTRE, pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents concernant cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS